

RAPPORT DE LA FONDATION FRANCOIS-LOUIS BOREL

CENTRE PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE DE DOMBRESSON

EXERCICE 2005

125e RAPPORT ANNUEL

**MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA FONDATION
FRANCOIS-LOUIS BOREL
Au 31 décembre 2005**

MM	Daniel VOGEL, ancien conseiller communal à La Chaux-de-Fonds, président	dès 2001
	Gilles ATTINGER, éditeur, Hauterive	dès 1985
	Richard BARZE, architecte, Cernier	dès juillet 2005
	Gérald CHEVALLEY, architecte, Fontaines	jusqu'en juin 2005
	Roland DEBELY, député à Cernier	jusqu'en juin 2005
Dr	Jean-Louis GIOVANNONI, médecin à Dombresson	dès 2001
Dr	Pierre-Alain KRAMER, médecin-dentiste, Chézard	dès 1997
M.	Jacques LAURENT, Chef du SES, Neuchâtel	dès juillet 2005
Drs	Stéphanie MAULER, psychiatre, Neuchâtel	dès 2001
	Françoise PETREMAND, au Pâquier	dès 1997
MM	Andres STAMM, ingénieur civil EPF, Les Hauts-Geneveys	dès 1997
	Roland TANNER, Député au Grand Conseil, Derrière- Pertuis	dès juillet 2005
	Jean-Marc TERRIER, avocat et notaire, à Cernier	dès 1997

Représentants de la direction :

MM	Jean-Marie VILLAT, directeur
	Didier YERLY, sous-directeur
	Francis TRITTEN, administrateur
	Michel SIEGENTHALER, adjoint de direction

Représentant du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents :

Dr.	German GRUBER, médecin chef de secteur au Service médico-psychologique pour enfants et adolescents
-----	--

Représentants du personnel :

MM	Silvio ARCELASCHI, concierge
	Gilbert EPPNER, éducateur

COMMISSAIRES VERIFICATEURS

MM	Gilles ATTINGER, Hauterive
	Andres STAMM, Les Hauts-Geneveys

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Par testament du 2 juillet 1864, François-Louis Borel a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de ses biens, à charge de les affecter à une oeuvre d'utilité publique désignée par le Grand Conseil.

Aux termes d'un décret du 19 novembre 1873, le Grand Conseil décide de consacrer ces biens à la fondation d'un asile pour l'enfance malheureuse.

Le 17 juin 1876, il arrête que l'asile en question sera établi à Dombresson et charge le Conseil d'Etat de pourvoir à l'acquisition des terrains nécessaires.

A l'origine, les hôtes de l'institution étaient dans leur quasi totalité des orphelins. Certaines transformations profondes intervenues dans notre société au cours de ces dernières décennies, ont eu pour conséquence la réduction progressive du nombre des orphelins et leur remplacement par des enfants inadaptés (enfants de parents divorcés, enfants illégitimes, enfants atteints de troubles du comportement ou de débilité mentale). Dès lors, la nécessité s'est fait sentir au cours des dernières années de spécialiser nos institutions pour enfants et adolescents, ceci afin d'en tirer le maximum d'avantages, de résultats et d'efficacité. Cette évolution a encore été accélérée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

Depuis 1967, au lieu d'être ouvert à tous les enfants orphelins ou abandonnés comme le voulait à l'origine le législateur, le Centre pédagogique de Dombresson s'est donc spécialisé dans l'accueil, le traitement, l'instruction et la formation d'une catégorie déterminée d'enfants, à savoir ceux souffrant de troubles du comportement.

Dès 1972, la Fondation Borel est le siège de l'ETIA (équipe thérapeutique des institutions pour enfants et adolescents). Cette structure réunie en 1983 avec le secteur ambulatoire de la pédopsychiatrie cantonale, devient l'OMP, avec son siège à Neuchâtel.

En 1995, le Centre pédagogique conjointement avec l'OMP crée le centre pédagogique et thérapeutique de Dombresson, reconnu comme station de formation en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents par la Fédération des Médecins Suisses.

FONDATION FRANCOIS-LOUIS BOREL

RAPPORT DU PRESIDENT

L'année 2005 a été marquée par la commémoration du 125^{ème} anniversaire de notre Fondation. En effet, c'est depuis 1880 que Dombresson accueille des enfants grâce à la générosité de François-Louis Borel qui céda ses biens à l'Etat en vue de la création d'une œuvre d'utilité publique. Le legs de François-Louis Borel s'élevait à près de 400'000 francs de l'époque. En valeur d'aujourd'hui cette somme permettrait de couvrir le déficit actuel de l'institution durant quatre ans. Le capital de la fondation et les dons reçus ont couvert les besoins de l'institution jusqu'en 1946. Dès cette date, l'Etat est intervenu dans le financement des activités de la fondation.

En 125 ans la Fondation a accueilli 1741 enfants. Aujourd'hui le statut de l'enfant n'a plus rien de commun avec celui qui prévalait au 19^{ème} siècle. Les sciences de l'éducation ont connu une évolution considérable au fil du temps. Du pouvoir absolu que détenaient les adultes sur les enfants, s'est instauré la reconnaissance et la prise en compte de leurs droits. Cependant, cette évolution a créé d'autres problèmes. De l'enfant martyr on est passé à l'enfant roi. Aux carences matérielles, que la Fondation François-Louis Borel voulait combler à sa création, se sont substituées aujourd'hui les carences affectives, encore plus délicates à combler. La mission assignée à la Fondation François-Louis Borel conserve donc toute son actualité.

Aujourd'hui pourtant les difficultés financières de l'Etat représentent une réelle préoccupation pour la commission de surveillance. En effet, si nous suivions à la lettre les exigences formulées par le Conseil d'Etat en matière d'économies nous serions contraints de réduire nos prestations alors que les demandes de placement sont toujours croissantes et que le personnel est de plus en plus sollicité par des cas, eux aussi, de plus en plus délicats à gérer. Notre société a le devoir de se préoccuper des problèmes sociaux, et par l'intermédiaire de la Fondation François-Louis Borel, d'assister des enfants et des adolescents en difficulté. Il n'y a pas d'autres alternatives pour les enfants qui ne trouveraient pas place chez nous. Dans certains domaines il est possible de s'interroger sur la possibilité de faire plus ou moins pour la culture, plus ou moins en faveur des transports, de l'écologie ou de la promotion de telle ou telle activité. Mais dans d'autres domaines, l'Etat a des devoirs, il est seul garant de la mission, le seul à pouvoir fournir des prestations. En l'occurrence pour la Fondation Borel, s'il fallait réduire nos prestations pour des questions financières ce ne serait pas moins grave que de rationner les soins dans nos hôpitaux. Ces décisions doivent être prises en connaissance de cause. Un maximum d'efforts ont été faits durant l'année 2005 pour tenter d'éviter une telle issue. J'espère qu'ils seront reconnus.

Daniel Vogel

RAPPORT DU DIRECTEUR POUR L'ANNEE 2005

Les effets de la conjoncture ont marqué l'année 2005. Un important vent d'économies a soufflé sur notre République, nous conduisant, à l'instar des autres institutions neuchâtelaises, à prendre dès le mois d'octobre des mesures urgentes, visant à limiter au maximum les charges de notre institution. Nous avons choisi d'appliquer les demandes du Conseil d'Etat. Une série de mesures concrètes ont été décidées. Elles ont été communiquées très largement tant au personnel de la Fondation qu'à la Commission de surveillance et chacun, dans tous les secteurs, s'est impliqué activement dans ces démarches. Si certaines mesures ont eu un effet déjà sur l'année 2005, d'autres, initiées en 2005 se poursuivront sur 2006. Malgré ces nombreuses restrictions, force est de constater que seules des modifications de fonds, touchant aux prestations de l'institution et relevant par conséquent de choix politiques, permettront de pérenniser une diminution de la charge finale assumée par le canton de Neuchâtel.

Notre institution accueille des enfants en difficultés. Ils viennent généralement de leurs familles, sont souvent renvoyés des écoles pour des problèmes de discipline, proviennent parfois d'autres institutions, notamment d'institutions qui ne disposent pas d'un collège interne. Le fait d'offrir souvent « une ultime réponse pour des enfants d'âge scolaire » nous confronte à l'accueil de jeunes au comportement parfois particulièrement difficile. Nous sommes souvent contraints à des surcroûts aigus de travail, qui touchent tant les secteurs scolaires, éducatifs que la direction ou l'équipe thérapeutique. Or, la dotation en personnel éducatif est faible en regard des exigences de la Confédération. Cette faiblesse s'exprime, par exemple, dans le fait que nous ne pouvons pas organiser une permanence éducative en journée. La direction assume cette tâche et accueille les enfants qui ne peuvent plus rester en classe ou au collège en raison de crises comportementales.

Face à des exigences de restriction, le spectre plane de voir notre dotation en personnel, seul secteur réellement à même de générer des économies structurelles, être diminuée. Dans une telle hypothèse et au vu de la complexité des situations qui nous sont confiées, nous devrions alors envisager de ne pas poursuivre l'accompagnement des enfants trop difficiles, qui mettent excessivement en péril le travail institutionnel. Nous ne pourrions maintenir notre action que pour des enfants qui rempliraient des critères de placements encore à déterminer. Mais ce n'est pas là notre mission. Nous mettons actuellement un point d'honneur à remplir notre mandat au-delà des limites usuelles. Ainsi nous ne fixons aucun critère prédéterminé d'exclusion d'un enfant de l'institution. Seuls, à l'admission, le retard intellectuel et/ou des troubles d'ordre psychotique constituent une contre-indication au placement.

Pour répondre à la problématique de « nos » enfants, nous avons développé, depuis une quinzaine d'années, le placement individualisé. En collaboration avec la famille, nous mettons en place, individuellement, un encadrement optimum pour chaque enfant. Les particularités de cet encadrement ne doivent pas forcément s'inscrire dans des « standards institutionnels ». Cette souplesse implique une grande rigueur dans la façon de définir les moyens pédagogiques, éducatifs ou thérapeutiques. Notre but est de tout réaliser avec l'accord des familles, même si elles sont conflictuelles. Nous voulons éviter de complexifier encore le problème des loyautés de l'enfant, déjà souvent difficile à gérer pour lui avant sa venue en institution. Il s'agit d'un processus de clarification, qui doit permettre à l'enfant de mieux se situer entre son père, sa mère, parfois d'autres membres de la famille et nous. Sur un « terrain » clarifié, où la signification des mots est identique pour les divers partenaires, il est alors possible de « construire » de façon plus solide. Dans cette perspective, nous avons créé

en 1998 la prise en charge extérieure intensive à domicile, baptisée PCI, qui constitue une véritable alternative au placement. La mise en place d'une PCI est toujours réalisée sur la base d'une demande de placement et aujourd'hui, l'expérience nous permet d'affirmer la pertinence de cette démarche.

Aussi, malgré le contexte économique difficile, il nous a semblé opportun de lier recherches d'économies et pédagogie, en développant de manière significative le secteur PCI. Nous avons imaginé l'intégrer à une démarche institutionnelle plus marquée encore, caractérisée par une souplesse de placement allant en permanence « de la PCI au placement en internat 365 jours par année si nécessaire ». Dans cette nouvelle dimension institutionnelle, il serait garanti pour tout enfant et en tout temps, une possibilité de mobilité au sein des prestations, dans la mesure où les changements seraient l'objet de décisions du réseau, incluant la famille. Si cette évolution institutionnelle s'inscrit bien dans la démarche menée depuis 1991, elle constitue néanmoins une « avancée » dont la réussite ne peut pas être garantie. Dans ce sens, la perspective que nous proposons nous semblait correspondre au principe des projets pilotes de la Confédération, qui permettent de tester pendant plusieurs années une nouvelle forme de travail. Malheureusement, à l'instant on nous écrivons ces lignes, nous apprenons que la Confédération n'a pas partagé ce point de vue et qu'elle refuse de donner le statut de projet pilote à cette innovation. Elle la considère comme une simple évolution de notre façon de travailler. Le corollaire en est que pour des raisons financières relativement complexes, cette position de l'Office fédéral de la justice rend caduque le projet.

Nous regrettons qu'à l'heure où des économies sont activement recherchées, où le risque de devoir supprimer des prestations aux enfants est réel, à l'heure où le Chef du département de la santé et des affaires sociales du canton de Neuchâtel, Monsieur Roland Debély, salue positivement ce projet, de telles perspectives soient rendues irréalisables en raison du refus exprimé par l'Office Fédéral de la Justice. Nous espérons une reprise de la discussion en 2006, car la PCI donne satisfaction de façon très large tant aux professionnels qu'aux utilisateurs, à savoir les familles.

L'institution en général

Nous relevons une grande stabilité dans le personnel. L'accompagnement des enfants s'est généralement effectué dans une excellente dynamique, alliant professionnalisme et affection à l'égard des enfants. Les crises et les difficultés se sont succédées comme à l'habitude, nous obligeant à souvent intervenir dans l'urgence. Nous parvenons cependant généralement à prendre une distance suffisante avec les problèmes présentés, pour conserver une démarche constructive. La complémentarité pédagogique et thérapeutique s'est souvent vérifiée comme source de créativité et d'originalité dans les prises en charges, permettant d'élargir la palette des actions auprès des enfants, d'agir et non de réagir.

Nous avons notamment traité des problèmes de vols, de drogues, de violence physique, de fugues, de menaces, de conflits entre enfants ou entre enfants et adultes, parfois entre des parents et l'institution. Aucune situation n'a abouti à un pur constat d'échec. Souvent c'est avec une certaine satisfaction que nous avons observé l'évolution des enfants. Nous ne pouvons pas pour autant évaluer objectivement le résultat de nos actions. Dans plusieurs années seulement, un bilan pourra être réalisé qui nous dira quels fruits auront finalement produit nos actions. Un indicateur du vécu des enfants est cependant peut-être constitué par une augmentation significative de demandes de jeunes pour rester à Dombresson, selon des statuts très variables, alors qu'ils seraient en âge de nous quitter. D'aucuns envisagent même

de demeurer chez nous au delà de leur majorité, acceptant alors une limitation de leur liberté d'action. Ce phénomène semble relativement nouveau ou du moins en accroissement. Un lien est peut-être à effectuer avec le mode d'accompagnement très souple et respectueux de l'enfant et des familles que nous voulons offrir.

Autres événements importants de l'année 2005

Au chapitre du personnel, nous tenons à adresser nos remerciements à Monsieur Michel Siegenthaler qui, au terme d'une carrière de plus de 25 ans dans notre institution en qualité d'éducateur chef puis d'adjoint de direction, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2005. Homme de terrain, doté d'une confiance inébranlable envers les possibilités des enfants, Monsieur Siegenthaler laissera une empreinte d'humanisme dans l'institution. Pour lui succéder nous avons porté notre choix, au terme d'une difficile épreuve de sélection de candidatures souvent excellentes, sur Monsieur Gilbert Eppner, éducateur depuis 1992 dans notre institution. Nous formulons nos vœux de succès à Monsieur Eppner dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Cette année 2005 aura aussi été marquée par la commémoration du 125^{ème} anniversaire de notre Fondation. En tant que directeur, les nombreuses manifestations mises en place ont constitué une période intense, magnifique, fatigante, mais extrêmement riche. Je remercie le comité d'organisation pour le travail effectué et invite le lecteur à prendre connaissance du rapport du président du comité du 125^{ème}, intégré à ce rapport 2005.

Enfin, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement manifesté dans le 125^{ème}, pour leur compréhension face aux mesures d'économie, pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre démarche de travail sous forme de commissions internes, supervisée par M. Alain Mulard, formateur d'adultes à Pau et enfin pour tant d'autres actions que je préfère ne pas citer car la liste ne saurait être exhaustive. Je les remercie surtout de continuer d'être convaincus que nos enfants ont de réelles possibilités et de tout faire pour les amener le plus loin possible dans leur chemin de vie.

Mes remerciements s'adressent également à la commission de surveillance, qui par son soutien indéfectible nous permet d'aller de l'avant et de travailler dans un climat serein, indispensable à un travail de qualité auprès de nos enfants.

FONDATION F.-L. BOREL

Le Directeur :

J.-M. Villat

Fondation F.-L. Borel

1880 – 2005

L'année 2005, une année événementielle et festive pour la Fondation François-Louis Borel.

Dès l'automne 2004, un comité s'est constitué pour honorer le 125^{ème} anniversaire de l'institution.

Un panel d'évènements a ainsi pu être concrétisé grâce à la bonne volonté de toute l'équipe de la Fondation, du Comité d'organisation et avec la précieuse et généreuse aide financière de plusieurs donateurs dont voici la liste ci-dessous :

- La Loterie Romande
- Le Bureau d'Adresse et de Publicité directe
- La société philanthropique L'Union
- « Relation sans violence à l'école », Etat de Neuchâtel
- La Banque Cantonale Neuchâteloise
- La Société coopérative Migros-Neuchâtel-Fribourg
- La Commune de Dombresson
- La Banque Raiffeisen
- L'Ecole secondaire de la Fontenelle à Cernier

Les diverses manifestations se sont échelonnées de juin à décembre 2005.

Juin 2005

- Sortie d'une plaquette et d'un dvd (cette plaquette est encore disponible à la direction du centre) – Ed.Gilles Attinger
- Création d'une céramique collective sous la conduite de Mme Monique Gutzwiller, travail effectué par les enfants de la fondation. Cette œuvre d'art peut être vue à l'entrée du centre et a été inaugurée lors de la partie officielle du 28 octobre 2005

Septembre 2005

- Création d'une œuvre collective de peinture sous la conduite d'Aloys Perregaux, peintre à Villiers
- Productions poétiques des enfants sous la conduite de Catherine Louis et Bernard Friot

Octobre 2005

- 19 octobre 2005 Conférence « les compétences relationnelles des jeunes en difficulté » par le Dr J.-A Malarewicz
- 20 octobre 2005 Journée de formation-supervision avec le Dr J.-A Malarewicz
- Sortie d'un roman : « Fanny, Fannette » de Sandro Marcacci (Editions Alphil) inspiré par les archives de l'Orphelinat Borel
- 28 octobre 2005 Partie officielle à 17h00 avec discours et présentation des divers ateliers exécutés par les enfants.

- Remise d'un tour de potier par les « anciens » de l'Orphelinat

Samedi 29 octobre 2005

Journée porte ouverte, avec présentation au public des différents ateliers, animation musicale par la fanfare l'Espérance de Coffrane au moment de l'apéritif.

16 novembre 2005

Concert au temple de Dombresson par le chœur In Illo Tempore sous la direction d'Alexandre Traube

18 et 19 novembre 2005

2 représentations théâtres de Fanny, Fannette par la troupe Numerus clausus, une adaptation du Roman Sandro Marccacci, mise en scène de D. Perrinjaquet

Du 21 au 25 novembre 2005

Participation à l'émission radiophonique « Les Petits Zèbres »

5 décembre 2005

Conférence « Les troubles du sommeil chez l'adolescent » par le Prof. Desplands

L'énumération ci-dessus démontre que le programme du 125^{ème} fut riche et varié. Le comité désirait :

- associer à ces festivités le plus grand nombre de personnes venant d'horizons divers, enfants, professionnels, amis, public.
- créer des liens, au travers du temps, partager des émotions pour les anciens, avec le recul des ans.
- prendre aussi conscience du rôle d'une institution comme la nôtre dans la société actuelle où malheureusement, le virtuel semble prendre insensiblement le dessus, en perdant de vue qu'à la base, il y a l'enfant puis l'homme.

Un rapport annuel n'est pas un lieu de considérations éthiques ou de société, mais il me tient à cœur d'en faire mention, comme un petit signal d'alarme teinté d'un brin de pessimisme.

Pour conclure, je me permets de citer une phrase de Monsieur Henri Jeanmonod, représentant des anciens de l'Orphelinat qui dans son message disait ceci :

« L'épanouissement de la personnalité humaine est l'aboutissement d'un choix qui se réalise dans la liberté individuelle, liberté limitée par la solidarité et l'esprit d'équipe qui tient tous les humains pour atteindre le résultat optimum de la vie ».

C'est l'approche et l'étude du « différent » qui souvent permet de comprendre le fonctionnement de la norme.

Pierre-Alain Kramer

Président du comité d'organisation du 125^{ème} anniversaire.

**LISTE DES EMPLOYEURS QUI ONT COLLABORE
AVEC LA FONDATION BOREL EN 2005 EN RECEVANT DES ENFANTS EN
STAGE**

Garage Châtelain	2056 Dombresson
Unité de formation AI	2053 Cernier
CEMO Ranch, Mme Chantal Monnier	2056 Dombresson
Centre cantonal de formation professionnel des métiers du bâtiment	2013 Colombier
Centre de formation professionnelle spécialisée	1784 Courtepin
Centre professionnel du littoral neuchâtelois	2007 Neuchâtel
Garage Javet	2054 Chézard
Carrosserie Schürch	2054 Chézard
Monsieur Denis Niederhauser, Garde forestier	2058 Le Pâquier
Le Repuis, Centre de formation	1422 Grandson
Carrosserie Nouvelle Picci	2053 Cernier
Garage du Seyon	2056 Dombresson
Hôpital de Landeyeux, cuisine	2046 Fontaines
Home médicalisé Landeyeux	2046 Fontaines
Entreprise Piémontési & Fils	2065 Savagnier
Entreprise J.-P. Lacreuse	2056 Dombresson
Refuge de Cottendart	2013 Colombier
Atelier de cycles et vélomoteurs, M. D. Matthey	2065 Savagnier
Entreprise forestière, T. Kauffmann	2056 Dombresson
Electricité Jean-Claude Matthey	2065 Savagnier
Monsieur Jean-Claude Rollier	2065 Savagnier
Maison Challandes Frères	2053 Cernier
Manège et école d'équitation	2063 Fenin
Bois du Petit Château	2300 La Chaux-de-Fonds
Entreprise Blumer et Stauffer	2056 Dombresson
Atelier de construction, P. Giauque	2065 Savagnier
Entreprise de maçonnerie, Piémontési SA	2065 Savagnier
Unité de formation CERAS	2300 La Chaux-de-Fonds
Entreprise ferblanterie, sanitaire, chauffage, F. Gabus & Cie SA	2043 Boudevilliers
Entreprise SANERGIE	2053 Cernier
Administration communale, Garde forestier	2035 Corcelles-Cormondrèche
Entreprise génie civil pour les CFF	2017 Boudry
Entreprise de peinture, R. Marti	2053 Cernier
Entreprise de peinture, R. Froidevaux	2056 Dombresson
Crèche La Boutique	2000 Neuchâtel
Crèche La Barbouille	2000 Neuchâtel
Crèche le Manège enchanté	2052 Fontainemelon
Ebénisterie, A. Picci & fils	2063 Vilars

Electro-Pro SA	2000 Neuchâtel
Entreprise d'électricité, Jordan SA	2000 Neuchâtel
Entreprise d'électricité ENSA	2035 Corcelles
Foyer DSR, restaurant du personnel ETA	2052 Fontainemelon
Entreprise COMEC poly mécanique	2000 Neuchâtel
CIFOM Ecole technique	2400 Le Locle
Centre commercial, Casino	2053 Cernier
Home Les Lauriers	2610 St-Imier
Croix-rouge Suisse, Service garde-malade	2300 La Chaux-de-Fonds
Home médicalisé Les Charmettes	2000 Neuchâtel
Centre Les Perce-Neige, Cuisine	2208 Les Hauts-Geneveys
Carrosserie Nori SA	2024 St-Aubin

EPHEMERIDE ANNEE 2005

Janvier – décembre	Interventions bénévoles du Panathlon Club pour le badminton, la course à pied, le tennis, la natation et la voile.
21 au 25 février	Camp de ski et semaine sportive pour les élèves qui fréquentent l'école secondaire de la Fontenelle.
14 au 18 mars	Camp de ski des classes internes aux Collons (VS)
20 avril au 25 mai	Tour du canton de Neuchâtel : 6 étapes de course à pied (BCN tour) (Une douzaine d'élèves ont couru entre de 2 à 10km, le mercredi soir).
1er au 29 juin	Trans-Neuchâteloise en VTT (5 étapes) (Une dizaine d'élèves ont accompli entre 5 et 17km, le mercredi soir).
27 mai	Commission de surveillance
7 et 8 juin	125 ^{ème} , confection de la céramique avec Madame Gutzwiller
27 juin au 1er juillet	Voyage culturel du Préapprentissage
29 juin	Fête de fin d'année scolaire
1er juillet	Remise de diplômes pour les manifestations sportives
1er juillet	Cérémonie de fin d'année et remise des attestations
17 août au 7 sept.	4 Foulées : courses par étape aux Franches-Montagnes (2 élèves ont accompli 10km, en course à pied, le mercredi soir).
27 août	Sortie du personnel
29 août au 2 sept.	Catherine Louis et Bernard Friot : animation d'ateliers d'écriture poétique dans le cadre du 125 ^{ème}
6 septembre	Aloïs Perregaux : animations artistiques dans le cadre du 125 ^{ème}
12 au 16 septembre	Classes vertes et camp efforts
20 septembre	Soirée parents : présentation du « Préapprentissage modulable »
21 septembre	Tournoi de football inter- institutions
23 septembre	Torrée des classes internes au-dessus de Vilars
3 au 14 octobre	Camps d'automne pour certains groupes éducatifs
28 et 29 octobre	125 ^{ème} , journées officielles
8 novembre	« Journée du lait » pour nos classes internes. (Pause avec lait et tresses)
18 et 19 novembre	« Fanny et Fannette », pièce de théâtre du groupe Numerus Clausus, à l'occasion du 125 ^{ème}
21 au 25 novembre	« A vous les Petits zèbres », émission radio animée par Pierre Richard
2 décembre	Commission de surveillance
21 décembre	Noël de la Fondation Borel

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2005

DIRECTION ET ADMINISTRATION

MM.	VILLAT Jean-Marie	directeur
	YERLY Didier	sous-directeur
	SIEGENTHALER Michel	adjoint de direction
M	TRITTEN Francis	administrateur
Mlle	BOICHAT Yvette	secrétaire-réceptionniste
Mlle	TEKLU Yordanos	apprentie employée de commerce

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme	DE COULON Maja	institutrice*
Mme	ETTER Cendrine	maîtresse ACT *
Mme	FRAGNIERE Carla	institutrice*
M.	GROB Laurent	instituteur
Mme	GUTZWILLER Monique	institutrice*
Mme	LAUMANN Christine	institutrice*
Mme	PRÉTÔT Patricia	institutrice
Mme	PROBST Fabienne	institutrice*
Mme	URFER Francine	institutrice

PERSONNEL EDUCATIF

Mme	ARMELLINO Francesca	éducatrice*
Mme	CAROLILLO Claudia	éducatrice*
M.	CHEVRE Hubert	éducateur
M.	CHIBOUT Abderrahman	éducateur*
Mme	CUENAT Anita.	éducatrice*
Mme	DELEMONT Estelle	éducatrice*
M.	EPPNER Gilbert,	éducateur
Mme	EPPNER Véronique	éducatrice*
M.	GAMBS Alan	éducateur*
M.	GEISER Alexandre	éducateur
Mme	HANESSIAN Marisa	éducatrice*
Mme	JEANNET Arlette	éducatrice*
M.	JEANNET Raymond	éducateur*
Mme	KACSOH Marta	éducatrice*
Mme	LAURENT-MURA Julianne	éducatrice*

Mlle	LERESCHE Valérie	éducatrice*
Mme	MARTHALER Anouck	éducatrice*
Mlle	MOSSET Arielle	éducatrice*
Mlle	PARIS Marie-Emmanuelle	éducatrice*
M.	PINSARD Matthieu	éducateur
Mme	RAWYLER Catherine	éducatrice*
M.	ROBBIANI Angelo	éducateur*
M.	SCHAER Philippe	éducateur*
Mme	SIEBER-KUHN Martine	éducatrice*
Mlle	TROISI Deborah	éducatrice*
M.	WEBER Yann	éducateur*
Mme	BESANCET Ariane	veilleuse*
Mme	GRAU Floriane	veilleuse*
Mme	MOUREAU Marie-Thérèse	veilleuse*

PERSONNEL DE MAISON

M.	ARCELASCHI Silvio	concierge
M.	BINDITH Eric	concierge*
Mme	BINDITH Rose-Marie	aide concierge*
Mme	CAVALER Valentina	aide-concierge cuisine *
Mme	COULET Josée	lingère-couture *
Mme	GRANDJEAN Pasqualina	couturière*
Mme	MATHYS Rose-Marie	lingère
Mme	OPPLIGER Sylvia	aide-concierge *
M.	URFER Philippe	cuisinier
Mme	VILLAT Josiane	infirmière *
Mme	VOISIN Anne	aide de cuisine*

EQUIPE THERAPEUTIQUE

a) Collaborateurs de l'Office médico-pédagogique pour enfants et adolescents

Médecin-chef :

Dr	GRUBER German	pédo-psychiatre*
Drs	TERREAUX-HIRSCHI Joëlle	pédo-psychiatre*

Collaborateurs :

Mlle	CLEMENCON Marie-Laure	psychologue stagiaire*
Mlle	VOGEL Stéphanie	psychologue, psychothérapeute*

b) Collaboratrice du Centre de psychomotricité

Mme	BAVAUD Anne	psychomotricienne*
-----	-------------	--------------------

c) Collaboratrice engagée par la Fondation Borel

Mme	GABUS Danielle	orthophoniste *
-----	----------------	-----------------

* temps partiels

RAPPORT DU MEDECIN – CHEF DE L'EQUIPE THERAPEUTIQUE POUR L'ANNEE 2005

- Au niveau du **personnel**, nous avons noté au courant de cette année plusieurs mutations: Mme N. Kraehenbuehl, psychologue-psychothérapeute, nous a quittés à l'été pour des motifs privés. Son poste de 20% a été repris par Mme S. Vogel qui dorénavant cumule l'activité de psychologue de liaison et de psychologue-psychothérapeute. La doctoresse C. Delepelaire, cheffe de clinique, nous a quittés comme prévu au 1^{er} octobre et a été remplacée par la doctoresse Joëlle Terreaux Hirschi, médecin-assistante déjà bien avancée dans sa formation pédopsychiatrique, engagée pour la durée de deux ans. Mme R. Tawil, psychologue-stagiaire, nous a quittés comme prévu au 1^{er} septembre et a été remplacée pour l'année 2005/06 par Mme M.-L. Cléménçon.

- L'équipe ayant disposé de son plein effectif, elle a été à même de **répondre à toutes ses tâches** diagnostiques, thérapeutiques, d'intervention en réseau, d'intervention en urgence, de conseil et de collaboration avec la direction. Rappelons que conformément au concept pédago-thérapeutique de l'institution, elle co-intervient pour chaque enfant et famille dès les contacts préalables au placement (respectivement à la PCI), au long de la prise en charge institutionnelle et dans le cadre du processus de sortie. Parallèlement elle assure les suivis spécifiques nécessaires, à des degrés d'intensité et sous des formes très variables d'un enfant à l'autre, en fonction de l'importance et de la nature de ses troubles, et en fonction de ses besoins.

- L'exercice écoulé a coïncidé avec le contexte bien connu d'un déficit structurel de l'Etat et de **restrictions budgétaires** envisagées dès lors par les autorités politiques. Les établissements spécialisés pour enfants et adolescents qui génèrent des frais importants, n'échappent comme on le sait, pas à la demande de coûter moins cher. En tant que représentant des thérapeutes de l'institution je me sens interpellé par les enjeux que ce nouveau contexte comporte et me permets de soumettre au lecteur mes réflexions à ce sujet.

L'attente envers les institutions est en quelque sorte de faire aussi bien avec moins. En songeant alors aux prestations qui pourraient être abandonnées sans trop de dommage certains pourraient s'imaginer par exemple que l'on pourrait renoncer à des poursuites de placements de jeunes qui à l'usage restent réfractaires au changement (en d'autres termes, qu'il faudrait "arrêter les frais" pour les "cas désespérés"); ou, dans le même ordre d'idée, qu'on pourrait diminuer les tentatives de collaboration avec des parents qui à la longue ne parviennent pas à mieux se responsabiliser envers leur enfant. D'aucuns se demandent peut-être si l'on ne devrait pas circonscrire d'avantage le champ d'activités des pédopsychiatres et autres thérapeutes au sein de l'institution en réservant leur place aux seules thérapies, aux pathologies psychiatriques pures et aux urgences psychiatriques; ou si l'on ne pourrait pas restreindre les temps de colloque, de synthèse, de réflexion et d'intervention en réseau pour que tant les pédagogues que les thérapeutes se consacrent d'avantage à leurs tâches spécifiques. D'autres iront plus loin dans la remise en question et trouveront que les enfants et familles dans l'ensemble n'allaient pas plus mal à une époque où il n'y avait pas tout cet appareil éducatif et pédopsychiatrique de nos jours. Ils diront que des enfants et adolescents en mal d'adaptation familiale, scolaire ou sociale, et des parents en mal de gérer leurs enfants, ont existé de tout temps si bien qu'une sélection plus stricte par exemple devrait être faite pour les placements, selon des critères à déterminer.

Le lecteur comprendra que ni les représentants de l'institution, ni les représentants du contrôle social, ni les thérapeutes ne pourraient partager une ou plusieurs des visions évoquées. Ainsi on ne saurait par exemple pas diviser les "cas" en *susceptibles d'amélioration* et *désespérés* car, heureusement pour notre espèce, aucun des destins n'est figé par une sorte de déterminisme. L'expérience avec les enfants placés nous le montre bien, quand l'engagement professionnel inconditionnel après de longs efforts soudain porte ses fruits chez tel ou tel enfant auparavant « involvé » dans des mécanismes contre-

productifs. Rien que pour l'année écoulée la liste est longue des enfants ou adolescents du Centre qui ont pu dépasser leur position de victime (aux expressions passives ou agressives) et investir leur énergie dans les relations, à l'école, dans un projet professionnel. Nombreux sont les familles où une mère, un père, après de longues difficultés a repris confiance en ses capacités d'assumer son enfant et de lui apporter son affection, et nombreuses les situations de parents en discorde qui accompagnés de façon rigoureuse et équitable, ont pu petit à petit, aménager des îlots de dialogue, de tolérance et de confiance réciproques dans l'intérêt de leur enfant, auparavant pris "en otage" en fonction de leur "état de guerre."

Quant à l'extension de la fonction intra-institutionnelle des pédopsychiatres et autres thérapeutes à des tâches de conseil ou co-intervention, je précise qu'elle ne doit pas être confondue avec une sorte de sous-estimation des compétences propres de la direction de l'institution et de ses collaborateurs, car les éclairages faits sont réciproques. La nécessité d'impliquer les thérapeutes largement dans l'activité de l'institution et donc de réunir toutes les forces possibles se comprend par ailleurs aisément dans la mesure où un placement reste une mesure grave, de dernière intention, face à une situation d'impasse grave. Le travail main dans la main, des pédagogues, agents du contrôle social et thérapeutes génère au niveau des professionnels des synergies, des ouvertures d'esprit de part et d'autre et permet d'appréhender le problème rencontré par l'enfant et sa famille, dans sa réalité globale, à la fois concrète, interactive, subjective et symbolique. Il convient de rappeler que la cohérence des attitudes des adultes envers un enfant répond à un besoin fondamental de ce dernier, qu'il s'agisse du rapport entre les parents, du rapport entre les professionnels ou du rapport entre eux tous. C'est pour cela qu'il serait contre-productif aussi de vouloir réduire comme imaginé plus haut, les temps de coordination, de synthèse, de réflexion et les séances de réseau. Au Centre comme déjà dit, la collaboration avec le pédopsychiatre ou psychologue a été systématisé pour chaque enfant. En outre elle s'opère dès les premiers contacts de l'institution avec la famille, en amont du placement. Un dispositif pédopsychiatrique de cette importance est nécessaire lorsque l'on tient compte du profil de l'institution. Celle-ci encadre en effet des enfants et adolescents souvent particulièrement difficiles, et en général aux problématiques complexes, caractérisées par l'intrication de troubles affectifs, motivationnels et de l'attachement, de troubles du contact, de troubles des conduites, de troubles constitutionnels (troubles spécifiques d'apprentissage, troubles hyperactifs ou de déficit d'attention), de troubles du développement de la personnalité, les uns et les autres associés pour la plupart à divers contextes familiaux difficiles. La collaboration systématisée de l'institution avec les thérapeutes est dans ces conditions la façon la plus rationnelle possible de fonctionner car bien structurée et respectueuse de la spécificité de chaque situation, et la plus profitable à long terme aux enfants et familles.

Quant à l'idée fataliste imaginée plus haut, d'accepter qu'une frange de la population soit abandonnée à sa détresse, elle ne serait évidemment pas recevable. Ceci tout d'abord d'un point de vue éthique, mais même d'un point de vue économiste, car elle serait le début d'un processus de désolidarisation sociale, d'une défection insidieuse du tissu social, irrécupérable à un moment donné et aux frais alors bien plus élevés pour la communauté.

Pour prendre position après ces réflexions, à la question des économies possibles auprès des établissements spécialisés pour enfants et adolescents, en l'occurrence auprès du Centre, je dirais tout simplement que le travail le plus économique à long terme, avec les enfants et adolescents en détresse sera toujours celui qui se fait de façon engagée, dans la collaboration et coordination rigoureuse des professionnels concernés, et en respect des besoins et ressources des enfants et familles concernés. Or, c'est ainsi que le Centre fonctionne déjà.

- Arrivant moi-même bientôt au **terme de mon activité au Centre** du fait de mon prochain départ à la retraite, j'exprime à cette occasion le vœux que le Centre garde son dynamisme, sa fraîcheur toujours renouvelée, son optimisme, sa flexibilité, sa rigueur tant au niveau réflexif que structurel et organisationnel, son humanisme, son respect et son sens d'engagement envers les enfants et leur famille - vertus qui m'ont servi d'enseignement, professionnellement et intimement. Je m'y suis senti utile et sais qu'il en est de même pour les autres collaborateurs de l'équipe thérapeutique. En effet nous avons, Jean-Marie Villat en tant que directeur et avec lui ses adjoints, éducateurs et enseignants ainsi

que nous les thérapeutes, tiré à la même corde en partageant des repères aussi simples qu'essentiels. Ils se résument à ceci: L'enfant a *une* famille, *une* mère, *un* père. Seuls les aides qui respectent leurs liens de loyauté visible ou non, vont contribuer à son meilleur développement et l'aider à se préparer aux responsabilités de l'adulte qu'il sera. Si bien que la mesure lourde qu'est un placement, ne pourra apporter à l'enfant un bénéfice qu'au travers d'un effort permanent d'avancer en partenariat, dans les actes et dans l'esprit, avec la famille.

Dr German Gruber

LISTE DES DONNS EN ESPECE ET EN NATURE

Exercice 2005

Dons en espèce

M. J.-Michel Buhler, don four à pain	Fr.	20.00
Banque cantonale neuchâteloise		1'000.00
Union Société Philanthropique, Val-de-Ruz, don 125 ^{ème}		2'000.00
Dames paysannes du Val-de-Ruz		50.00
Loterie Romande, 125 ^{ème}		28'000.00
Société coopérative Migros, Neuchâtel-Fribourg, 125 ^{ème}		1'000.00
Bureau d'adresse Neuchâtel, 125 ^{ème}		8'000.00
Anciens de l'Orphelinat		100.00
Banque Raiffeisen, Coffrane, 125 ^{ème}		500.00
M. Charles Cattin, Les Bois		20.00
Mme Josée Coulet, Savagnier		50.00
M. Patrick Blanck, Bevaix		100.00
M. Rémy Racine, Dombresson		50.00
M. Daniel Cetlin, Chézard		50.00
Mme Dominique Lièvre, La Chaux-de-Fonds		100.00
Commune de Savagnier, don 125 ^{ème}		200.00
Mme Marguerite Bernheim, Veyrier, don 125 ^{ème}		100.00
M. Hans Beck, Bôle, don 125 ^{ème}		50.00
M. Claude Vaucher, Dombresson, don 125 ^{ème}		20.00
Curty Transports SA, La Chaux-de-Fonds, don 125 ^{ème}		50.00
Commune d'Engollon, don 125 ^{ème}		50.00
M. Jean-François Liabeuf, Chézard, don 125 ^{ème}		100.00
Mme Françoise Gunter, Peseux, don 125 ^{ème}		100.00
M. Daniel Stern, Le Landeron		50.00
Mme Alexandra Giroud – Prato, Buttes, don 125 ^{ème}		520.00
M. Antonio Minordi, Peseux, don 125 ^{ème}		30.00
M. & Mme Ch.-Henri Bindith, Boudry		50.00
M. Pierre-Alain Kramer, Chézard, don 125 ^{ème}		200.00
M. André Graber, La Chaux-de-Fonds, don pour le groupe B1		300.00
M. René Sommer, Les Posats		40.00
M. Jean-Michel Herrmann, Chézard, don 125 ^{ème}		100.00
Famille J.-P. Oppliger, Villiers		100.00
Bernasconi & Cie SA, Les Geneveys s/Coffrane		3'985.00
Anciens de l'orphelinat		50.00
Mme & M. F. Degoumois, Neuchâtel		50.00
TOTAL Fr.		47'185.00

Dons en nature

Ludothèque de Fontainemelon, don de jeux de société

Madame & Monsieur Denis Jakob, Travers, don de raisin

Editions Gilles Attinger, Hauterive, dons livres

Panathlon international, section de Neuchâtel, abonnements fitness club, entraînement badminton, et course à pied dispensé toutes les semaines à nos élèves

Cirque Knie, Rapperswil, représentation

Madame & Monsieur Richard Barzé, Neuchâtel, don de livres

Madame & Monsieur Rémy Racine, Dombresson Madame & Monsieur René Sommer, Les Vieux Prés, accueil temporaire de nos animaux dans le cadre des mesures de la prévention contre la grippe aviaire

Hockey club La Chaux-de-Fonds, Places offertes à nos jeunes pour assister aux matchs

RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS

Jeudi 20 avril 2006, notre directeur, Jean-Marie Villat, l'administrateur, Francis Tritten, et les commissaires vérificateurs, Gilles Attinger et Andres Stamm, ont tenu leur séance annuelle au Centre pédagogique et thérapeutique de Dombresson.

Fidèle à leurs habitudes, ils ont passé au crible les comptes de l'année écoulée et entretenu une discussion nourrie relative au déroulement de la vie quotidienne dans l'institution.

Comptes 2005

Le nouvel organe de révision FIGESTINFO SA a soumis, à fin mars 2006, son rapport. Celui-ci est complet et comprend quelques nouveautés. S'il est peut-être un peu plus succinct, les commissaires vérificateurs ont tout de même trouvé, certaines fois avec l'aide de notre administrateur, les réponses aux questions soulevées.

La révision a été effectuée conformément à nos statuts, aux prescriptions cantonales en vigueur et, en particulier, au cahier des charges établi en janvier 1998 par l'Office des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés et toxicomanes.

Le changement de logiciel comptable au milieu de l'année civile (du 30 juin au 1^{er} juillet 2005) a provoqué une augmentation considérable de travail à notre administrateur, et également à l'organe de révision. Nous relevons que ce nouveau logiciel (SIDIS) a été imposé par l'administration cantonale à toutes les institutions, dans le but d'uniformiser et faciliter la lecture et la compréhension des aspects financiers de nos différentes fondations. Mais, là aussi et sans aller dans les détails, l'exception confirme la règle. Si, au niveau de l'utilisation déjà, de nombreux problèmes ont pu être résolus durant la période d'essai d'environ deux ans, l'accès à ce logiciel à travers le nœud cantonal réserve à l'utilisateur encore quelques surprises : ralentissements opiniâtres dans l'exécution des tâches, souvent suivis d'une éjection pure et simple du programme ; quelque peu gênant pour un comptable !

Nous tenons, en ces temps difficiles de diminution budgétaire à remercier Francis Tritten de l'immense travail qu'il fournit inlassablement chaque année dans son activité d'administrateur et également de la tenue parfaite des comptes.

Quant à l'augmentation de travail de la fiduciaire, due au changement de logiciel comptable, elle se traduira par un dépassement des frais budgétés dans les comptes 2006. Le contrôle de la gestion des immeubles, des domaines et du patrimoine de notre Fondation entraînera également une augmentation permanente de la facture de notre nouvel organe de révision. La diminution du poste 4770, Honoraires fiduciaires, lors des comptes 2006 sera par contre assez sensible par rapport aux présents comptes.

Lors de la révision détaillée, la fiduciaire a porté ses contrôles sur trente points précis. Nous citons entre autres : report des soldes de la comptabilité du 30.06.05 au 1.07.05 (changement de logiciel), contrôle et analyse des divers débiteurs, contrôle des comptes courants et des passifs transitoires, contrôle de la dette hypothécaire et des fonds propres, contrôle et comparaison avec le budget 2005, contrôle des subventions et finalement examen

des diverses lois, décisions et règlements des autorités cantonales, des statuts de la Fondation et du procès-verbal de la séance de décembre 2005 de la Commission de surveillance ainsi que vérification du bilan au 31.12.05.

En comparant le budget et les comptes de l'année 2005 de notre institution, nous avons constaté une réduction de l'excédent des charges de Fr. 144'648.41, soit 4,54 % ! A une diminution des charges d'exploitation de Fr. 139'953.05 s'ajoute une augmentation des recettes de Fr. 4'695.36.

La fiduciaire s'est également attelée à une comparaison, intéressante et quelque peu inhabituelle, entre les chiffres des comptes 2004 et 2005. Il en résulte ainsi une diminution des charges de Fr. 4'729.56 et une diminution des recettes de Fr. 202'438.19. L'augmentation des excédents de charges s'élève donc à Fr. 197'708.63 , correspondant à 6,95 % !

Nous avons examiné en détail les différents éléments qui ont contribué à cette augmentation. Nous relevons entre autres une diminution des subventions et contributions de Fr. 36'551.75 et une diminution du nombre de journées d'élèves hors canton de 20 % par rapport à 2004. Il s'agit pour ce poste-là d'une diminution des recettes de Fr. 157'325.

Nous ne voudrions pas conclure ce chapitre sans remercier tous les membres de la direction, de la gestion exemplaire du Centre de Dombresson. Le professionnalisme et la disponibilité de chacun sont appréciés de tous.

Vie de la maison

Un important changement au sein de la direction est intervenu avec le départ à la retraite de Michel Siegenthaler, adjoint de direction et éducateur chef, et son remplacement par Gilbert Eppner.

En 2005, nous avons recensé cinquante-neuf enfants dans notre institution dont treize en PCI, en PCE ou externes et sept provenant d'autres cantons.

Le bilan au niveau de la violence, se résume par la remarque suivante : Il y en a mais elle est stable, elle n'est pas en augmentation !

Aujourd'hui, ce n'est pas la violence, mais ce sont plutôt les fugues qui démontrent les limites de notre institution dans l'accompagnement de nos enfants. Il est toujours difficile pour l'ensemble des éducateurs et de la direction, d'accepter la décision d'un juge de renvoyer un enfant à la suite de fugues répétées.

Travaux en cours

Les travaux préparatoires de l'institution en vue de la réactualisation du "concept pédagogique et thérapeutique" ont été poursuivis au sein des trois commissions. Malheureusement la visioconférence avec Monsieur Mulard superviseur de la démarche et formateur à Pau n'a pas pu se réaliser.

Commission Forum des jeunes

Elle a axé son action davantage sur le développement de l'autonomie des enfants. De consommateurs, les enfants sont devenus acteurs en traitant de propositions concrètes émanant d'eux-mêmes.

Commission éthique

Cette commission nécessite beaucoup de temps, de nombreuses mises en question. Le travail est de longue haleine ; il ne pourra pas être réalisé dans les délais prévus.

Commission sexualité

La première phase, soit l'établissement d'un protocole d'intervention, est terminée. Celui-ci sera intégré au concept pédagogique et thérapeutique.

La seconde phase, une réflexion sur la prise en charge à l'intérieur des enfants abuseurs, est en cours. Il ne faut pas attendre de solutions miraculeuses qui résoudraient les problèmes de notre institution. Les commissaires constatent que leurs réflexions n'amènent pas seulement un bénéfice réel aux participants mais également un bénéfice secondaire direct ou indirect aux enfants.

Commission technique

Une certaine frustration ressort chez ses membres qui auraient préféré participer plutôt à un groupe de travail. Ils ont tout de même proposé une grille d'analyse du travail de chaque commission.

En conclusion on peut retenir que le travail des commissions apporte des fruits réels à ceux qui y participent et indirectement également aux enfants de l'institution.

Tous les commissaires souhaitent poursuivre leur activité. Quelques voix s'élèvent par contre pour regretter que les commissions prennent trop de temps sur la vie institutionnelle, diminuant les rencontres régulières nécessaires au quotidien de l'institution.

Conclusions

Nous aimerions une fois de plus remercier vivement l'ensemble de l'équipe du Centre de ses efforts et de son engagement, au profit de ces enfants particulièrement démunis et défavorisés. Les commissaires vérificateurs adressent enfin leurs sincères remerciements aux membres de la direction de l'institution.

Les commissaires vérificateurs

Gilles Attinger

Andres Stamm

COMPTES D'EXPLOITATION

EXERCICE 2005

Nos	Libellé	Comptes 2004 Fr.	Budget 2005 Fr.	Comptes 2005 Fr.
	CHARGES D'EXPLOITATION			
3	Salaires et frais de personnel	4'446'860.70	4'571'910.00	4'490'435.25
30	Salaires personnel enseignant	495'902.50	509'828.00	498'690.35
3000	Enseignants	452'548.80	501'526.00	495'403.15
301	Enseignants, assistants, formateurs non subvent. DIP		0.00	
3020	Remplaçant(e)s	42'538.70	8'302.00	3'287.20
3030	Stagiaires	815.00	0.00	0.00
31	Salaires personnel éducatif	1'857'454.50	1'855'043.00	1'848'541.80
3100	Educateurs(trices), MSP	1'680'608.40	1'722'532.00	1'684'546.00
3110	Veilleurs(euses)	50'364.80	51'399.00	52'022.40
3120	Remplaçant(e)s	102'227.30	37'134.00	97'780.95
3130	Stagiaires	24'254.00	43'978.00	14'192.45
32	Salaires personnel médical et soignant	114'443.55	114'548.00	114'753.30
3210	Personnel soignant	114'443.55	114'548.00	114'753.30
33	Salaires direction et personnel administratif	580'895.80	570'462.00	570'589.50
3300	Direction	374'782.10	369'781.00	369'780.05

3310	Administration	206'113.70	200'681.00	200'809.45
34	Salaires économat et personnel de maison	303'303.30	284'157.00	301'757.95
3400	Personnel hôtelier, de cafeteria	166'907.30	154'277.00	168'495.90
3410	Personnel de maison, économat	131'201.05	0.00	59'945.40
3420	Remplaçant(e)s	5'194.95	0.00	3'380.65
3440	Personnel de buanderie et lingerie		129'880.00	69'936.00
35	Salaires personnel technique et de maintenance	191'821.75	191'427.00	192'638.90
3500	Concierges	191'821.75	191'427.00	192'638.90
3510	Jardiniers, chauffeurs	0.00	0.00	0.00
37	Charges sociales	599'825.20	680'545.00	644'650.55
3700	Cotisations AVS/AC	289'687.35	293'897.00	294'074.75
3701	Caisse de pension LPP (CPEN)	297'263.10	322'183.00	294'093.20
3710	Assurance-accidents LAA	3'237.45	6'410.00	6'001.00
3751	Pensions de vieillesse	4'800.00	4'800.00	4'800.00
3750	Caisse de remplacement du corps enseignant	4'837.30	5'015.00	4'952.10
3760	Allocations complémentaires	0.00	48'240.00	40'729.50
38	Autres charges du personnel	73'827.90	87'900.00	72'781.90
3800	Recherche de personnel	1'720.00	3'500.00	6'165.80
3810	Formation et perfectionnement	7'825.85	21'200.00	11'234.90
3820	Rencontres et réunions de personnel	0.00	0.00	0.00
3890	Autres frais de personnel	64'282.05	63'200.00	55'381.20
3891	<i>Argent de poche aux élèves pour services rendus</i>	<i>4'465.55</i>	<i>6'000.00</i>	<i>3'847.75</i>
3892	<i>Frais de fonctionnement de l'OMP</i>	<i>17'711.85</i>	<i>18'000.00</i>	<i>20'820.40</i>
3894	<i>Visites médicales</i>	<i>166.55</i>	<i>1'000.00</i>	<i>90.00</i>
	<i>Cadeaux pour ancienneté, fin d'année</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

3896	Dédommagements pour frais encourus	33'741.80	30'000.00	30'623.05
3897	Frais d'évaluation des fonctions	8'196.30	8'200.00	0.00
39	Honoraires pour prestations de tiers (non soumis aux charges sociales)	229'386.20	278'000.00	246'031.00
3910	Frais OMP et Centres d'orthophonie (salaires)	218'758.30	265'000.00	234'623.95
3911	Centre de psychomotricité	9'495.40	10'000.00	9'837.05
3920	Frais du GIS	1'132.50	3'000.00	1'570.00
4	Autres charges d'exploitation	924'845.81	935'020.00	876'541.70
40	Besoins médicaux	6'708.30	7'000.00	5'077.10
4001	Dépenses médicales et soins sanitaires à charge de l'institution	6'708.30	7'000.00	5'077.10
	<i>Médicaments</i>			
	<i>Soins sanitaires</i>	6'708.30		5'077.10
	<i>Examens de laboratoire, analyses</i>			
401	Dépenses médicales et soins sanitaires à charge des élèves et pensionnaires, frais irrécupérables	0.00	0.00	0.00
41	Vivres et boissons	167'616.30	160'000.00	150'563.90
4100	Vivres	154'932.25	146'500.00	140'737.45
4150	Boissons	12'684.05	13'500.00	9'826.45
42	Ménage	26'514.15	29'000.00	24'593.20
420	Linge	2'854.25	4'000.00	4'794.55
4201	Lingerie, étoffes et habits pour l'exploitation du foyer	2'854.25	4'000.00	4'794.55

	<i>Vêtements, linge de corps et chaussures pour élèves et pensionnaires, frais irrécupérables</i>	0.00	0.00	0.00
421	Articles de ménage	10'505.80	10'500.00	8'036.35
4211	<i>Matériel d'éclairage</i>	3'593.45	3'500.00	3'192.95
4212	<i>Matériel de cuisine, vaisselle</i>	4'340.15	4'500.00	3'649.05
4213	<i>Matériel de ménage</i>	2'068.80	2'000.00	1'063.90
4214	<i>Matériel divers</i>	503.40	500.00	130.45
422	Produits de lessive et de nettoyage	13'154.10	14'500.00	11'762.30
4221	<i>Produits de lessive et de vaisselle</i>	3'651.35	3'500.00	3'106.20
4222	<i>Produits de nettoyage (conciergerie)</i>	6'274.60	6'500.00	5'207.05
4223	<i>Produits pour la piscine (traitement de l'eau, désinfection)</i>	3'228.15	4'500.00	3'449.05
43	Entretien et répar. immeubles, mobilier et véhicules	162'533.25	201'700.00	195'576.85
430	Immeubles			
4300	Entretien et réparation des immeubles	96'883.85	105'500.00	109'404.30
431	Entretien et réparation du mobilier et des équipements	55'642.75	86'000.00	76'442.50
4310	<i>Entretien et réparation du mobilier et des équipements</i>	25'802.35	34'000.00	30'980.60
4311	<i>Entretien et réparation de l'équipement informatique et informatique cantonale</i>	23'814.80	39'000.00	39'436.30
	<i>Informatique, noeud cantonal</i>	6'025.60	13'000.00	6'025.60
432	Entretien et exploitation des véhicules	10'006.65	10'200.00	9'730.05
4321	<i>Entretien et réparation des véhicules</i>	5'589.95	5'000.00	3'459.60
4322	<i>Exploitation véhicules (essence)</i>	4'416.70	5'200.00	6'270.45
	<i>Garage(s) véhicules</i>	0.00	0.00	0.00
438	Outillage et matériel pour l'entretien de la propriété	0.00	0.00	0.00
	<i>Charges diverses de la propriété (jardins, déneigement...)</i>			

	Sécurité (Securitas, Cerberus, Sicli,...)	0.00	0.00	0.00
439	Plantations, fournitures pour les aménagements extérieurs	0.00	0.00	0.00
44	Frais d'utilisation des installations	189'381.05	149'470.00	131'405.70
4400	Investissements pour les immeubles (amortissement direct)	0.00	0.00	0.00
4410	Investissements pour les équipements (amortissement direct)	11'809.30	12'000.00	11'113.90
4420	Investissements pour les véhicules (amortissement direct)	0.00	0.00	0.00
443	Loyers	0.00	0.00	0.00
	<i>Loyers payés</i>			
	<i>Loyers imputés</i>			
444	Leasing	0.00	0.00	0.00
445	Intérêts du capital et frais bancaires	8'940.10	12'000.00	8'275.00
4452	<i>Intérêts sur comptes-courants</i>	<i>8'940.10</i>	<i>12'000.00</i>	<i>8'275.00</i>
	<i>Frais bancaires</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
4460	Intérêts hypothécaires	77'373.10	67'540.00	67'539.00
4470	Amortissement des immeubles	49'564.00	0.00	0.00
448	Amortissement du mobilier et des équipements	35'864.55	46'160.00	38'607.80
4481	<i>Amortissement du mobilier, machines et des équip. techn.</i>	<i>21'424.75</i>	<i>32'380.00</i>	<i>19'566.30</i>
4482	<i>Amortissement de l'équipement informatique</i>	<i>13'775.20</i>	<i>13'780.00</i>	<i>18'058.50</i>
4483	<i>Amortissement de l'équipement expl. Annexes</i>	<i>664.60</i>	<i>0.00</i>	<i>983.00</i>
4490	Amortissement des véhicules	5'830.00	11'770.00	5'870.00
45	Eau et énergie	171'727.50	165'300.00	190'138.10
4500	Electricité	53'284.70	52'000.00	58'106.75
4510	Gaz	101'849.80	99'000.00	121'272.10
4520	Combustibles	1'345.30	2'000.00	952.65
4550	Eau	15'247.70	12'300.00	9'806.60

46	Ecole et formation, animation	73'300.96	83'000.00	65'514.45
4600	Matériel scolaire et éducatif	10'076.00	12'500.00	8'387.55
4602	Matériel de travaux manuels	4'643.85	11'500.00	3'358.05
4603	Matériel préapprentissage	5'007.85		3'639.75
4620	Bibliothèque	1'246.86	1'500.00	798.15
4630	Loisirs, excursions et visites	14'334.65	14'500.00	18'082.35
4640	Camps	11'309.90	15'000.00	12'457.65
4650	Contributions aux frais d'écolage externes	7'397.35	6'500.00	5'332.00
4660	Aumônerie oecuménique des institutions	9'352.20	9'000.00	8'430.20
467	Matériel	9'273.95	11'000.00	3'636.15
	<i>Matériel de thérapie</i>			
4672	<i>Matériel de sport</i>	8'552.35	10'000.00	3'155.30
4673	<i>Matériel audio-visuel</i>	721.60	1'000.00	480.85
4680	Soins aux petits animaux	658.35	1'500.00	1'392.60
47	Bureau et administration	67'816.40	66'600.00	58'921.25
4700	Matériel de bureau, imprimés	8'894.35	7'500.00	6'551.00
4710	Téléphone	28'450.70	23'500.00	21'668.85
4720	Frais de port, taxes ccp	3'522.50	4'800.00	3'674.90
4730	Journaux, revues spécialisées	1'525.95	2'000.00	1'593.45
4750	Entretien des logiciels	0.00	0.00	0.00
4770	Honoraires fiduciaire	10'920.40	11'000.00	10'985.90
479	Autres frais de bureau et d'administration	14'502.50	17'800.00	14'447.15
4790	<i>Rapport annuel</i>	2'135.05	3'000.00	2'135.05
4791	<i>Concessions TV et radio</i>	1'239.60	1'250.00	1'241.55
4792	<i>Jetons de présence</i>	1'511.80	3'000.00	1'816.65
4793	<i>Cotisations à des associations et à des sociétés</i>	8'996.70	9'650.00	8'452.70
4799	<i>Autres dépenses</i>	619.35	900.00	801.20
49	Autres charges d'exploitation	59'247.90	72'950.00	54'751.15

490	Primes pour assurances choses et responsabilité civile	26'595.65	28'200.00	25'833.70
	<i>Assurances contre les accidents pour les pensionnaires</i>			
4902	<i>Assurances responsabilité civile</i>	4'381.35	5'000.00	4'884.00
	<i>Assurances choses et autres risques</i>			
4904	<i>Assurances mobilier et équipements</i>	5'103.40	5'200.00	5'111.30
4905	<i>Assurances incendie immeubles (ECAP), dégâts d'eau bâtiment</i>	14'043.10	14'000.00	12'883.40
4906	<i>Assurances véhicules</i>	3'067.80	4'000.00	2'955.00
491	Taxes et redevances	1'234.20	1'700.00	1'274.20
4910	<i>Taxes et redevances pour véhicules (plaque, vignette, etc..)</i>	1'234.20	1'700.00	1'274.20
	<i>Impôts fonciers</i>	0.00	0.00	0.00
	<i>Impôts sur la fortune, TVA</i>	0.00	0.00	0.00
4920	Taxes élimination des déchets et eaux usées	31'418.05	43'050.00	27'643.25
499	Autres charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00
	Total des charges d'exploitation	5'371'706.51	5'506'930.00	5'366'976.95
6	Produits d'exploitation	2'528'893.55	2'321'760.00	2'326'455.36
60	Revenus de la formation scolaire spéciale	76'325.20	55'000.00	80'990.20
600	Prestations individuelles pour cas AI	76'325.20	55'000.00	80'990.20
6000	<i>Psychothérapies OMP</i>	29'437.20	15'000.00	18'296.20
6002	<i>Mesures médicales et enseignement orthophonique</i>	46'888.00	40'000.00	62'694.00

64	Produits d'exploitation pour cas non AI	1'040'073.00	814'570.00	882'748.00
6400	Contributions des parents ou répondants pour cas non AI dans le canton	174'195.00	222'070.00	170'652.00
6401	Contributions des parents ou répondants pour cas non AI hors du canton	865'878.00	592'500.00	712'096.00
66	Produits des loyers et intérêts du capital	117'701.05	125'060.00	126'185.05
660	Produits des loyers	99'986.95	124'610.00	108'502.00
	<i>Loyers école enfantine</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	<i>Loyers garages</i>			
	<i>Loyers divers (tiers et exploitations annexes)</i>	<i>99'986.95</i>	<i>124'610.00</i>	<i>108'502.00</i>
661	Produits des fermages	17'714.10	0.00	17'393.95
663	Produits des véhicules	0.00	0.00	0.00
	<i>Location des bus</i>			
665	Intérêts du capital	0.00	450.00	289.10
	<i>Intérêts bancaires et postaux bruts</i>	<i>0.00</i>	<i>450.00</i>	<i>289.10</i>
	<i>Produit des titres</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
68	Produits de prestations en faveur du personnel et de tiers	154'575.55	135'100.00	132'865.11
6800	Repas du personnel, blanchissage	1'325.60	3'600.00	2'508.00
6810	Logement du personnel	61'649.85	62'000.00	62'972.20
6820	Taxes d'écolages et de cours			
6830	Vente au personnel et à des tiers			
6840	Produits de la lingerie	1'326.20		1'130.00
689	Autres produits	90'273.90	69'500.00	66'254.91
6890	<i>Indemnités versées par des assurances LAA</i>	<i>48'087.30</i>	<i>8'000.00</i>	<i>36'422.01</i>

9891	Allocations aux militaires pour perte de gain	1'803.80	1'500.00	4'781.40
	Autres remboursements du personnel (LAA non prof.)	0.00	0.00	0.00
6897	Remboursements des caisses maladie	40'382.80	60'000.00	23'139.00
6899	Indemn. Praticiens formateurs	0.00	0.00	1'912.50
69	Contributions et subventions	1'140'218.75	1'192'030.00	1'103'667.00
690	Contributions des communes	6'754.45	0.00	10'918.90
	Subvention communes pour école enfantine	0.00	0.00	0.00
6901	Subventions commune à l'institution	6'754.45	0.00	10'918.90
691	Contributions des cantons	255'737.30	249'080.00	263'178.10
6950	Contributions aux traitements du corps enseignant	255'737.30	249'080.00	263'178.10
696	Contributions de la Confédération	877'727.00	942'950.00	829'570.00
6960	Subventions du Département fédéral de Justice et Police	877'727.00	942'950.00	829'570.00
	Total des produits d'exploitation	2'528'893.55	2'321'760.00	2'326'455.36
	Récapitulation			
	Total des charges d'exploitation	5'371'706.51	5'506'930.00	5'366'976.95
	Total des recettes d'exploitation	2'528'893.55	2'321'760.00	2'326'455.36
	Excédent provisoire des charges	2'842'812.96	3'185'170.00	3'040'521.59

BILAN

No comptes		au 31.12.2004 Fr.	au 31.12.2005 Fr.
	ACTIFS		
1000	CAISSE	4'864.70	8'986.30
1010	POSTE	295'650.87	148'083.08
1030	DEBITEURS ELEVES	133'998.60	135'005.40
1031	AUTRES DEBITEURS	39'739.05	96'578.60
1056	AVANCES DE FRAIS POUR ELEVES	1'829.80	-
1060	COMPTES-COURANTS DES GROUPES	1'700.00	1'200.00
1070-1080	STOCKS	67'297.60	60'180.05
1090	ACTIFS TRANSITOIRES	111'113.60	109'275.70
1100	EXPLOITATION PRINCIPALE	2'468'540.00	2'484'624.65
1102	EXPLOITATIONS ANNEXES	2'154'778.55	2'130'687.35
1110	EQUIPEMENT EXPLOITATION PRINCIPALE	192'822.65	178'096.65
1111	EQUIPEMENT EXPLOITATIONS ANNEXES	5'983.00	5'000.00
1112	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	26'328.95	29'686.85
1120	VEHICULES	17'626.15	11'756.15
1590	PERTE REPORTEE	122'106.76	793'201.85
		5'644'380.28	6'192'362.63
	PASSIFS		
2000	CREANCIERS	65'130.70	90'459.60
2021	ETAT DE NEUCHATEL COMPTE-COURANT	1'958'538.07	2'479'691.22
2022	BCN - COMPTE-COURANT	361.30	-318.20
2060	BCN - DETTE HYPOTHECAIRE	2'548'641.00	2'548'641.00
2090	PASSIFS TRANSITOIRES	-	3'003.00
2100	CAPITAL DE FONDATION	1'019'017.17	1'019'017.17
2101	RESERVE	10'263.14	7'860.49
2102	FONDS COLONIES DE VACANCES	16'936.85	16'936.85
2103	FONDS CUVÉE F.-L. BOREL	11'145.75	9'774.40
2104	FONDS GENEVIEVE FALLET	8'172.95	8'172.95
2130	DONS ET LEGS	6'173.35	9'124.15
		5'644'380.28	6'192'362.63